

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0089**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 33, avenue Berthelot et appartenant à la SCI La Guillonne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0089**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 33, avenue Berthelot et appartenant à la SCI La Guillonne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Lyon propose l'acquisition de l'immeuble situé, 33, avenue Berthelot à Lyon 7°et appartenant à la SCI La Guillonne.

Il s'agit d'un bâtiment de 4 étages sur rez-de-chaussée plus combles aménageables, composé de 15 appartements d'une surface habitable de 594 mètres carrés, ainsi que 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée représentant une surface utile de 239 mètres carrés, et une maison d'un étage située sur cour intérieure d'une surface habitable de 51 mètres carrés. L'ensemble est situé sur une parcelle de terrain cadastrée AV 17, d'une superficie totale de 374 mètres carrés.

Ce bien serait acquis en vue de le mettre à disposition d'un organisme de logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le choix s'est porté sur la société Poste habitat Rhône-Alpes dont le programme consiste en la restructuration de ce bien, permettant de proposer 14 appartements en mode prêt locatif à usage social (PLUS) d'une surface utile de 678 mètres carrés et 3 appartements en mode prêt locatif d'insertion (PLAI) d'une surface utile de 117 mètres carrés, ainsi que 2 commerces d'une surface utile de 239 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble, cédé occupé, pour un montant de 2 350 000 €, conformément à l'avis de France domaine plus une commission de 151 152 € à la charge de l'acquéreur dont 72 000 € seront pris en charge par la société Poste Habitat Rhône-Alpes et 79 152 € par la Communauté urbaine.

Considérant que cette acquisition :

- répond aux objectifs de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, délibérée le 20 octobre 2010 par la Région Rhône-Alpes et par délibération n° 2010-1816 du Conseil du 25 octobre 2010,

- fera l'objet d'une demande de subvention du fonds d'aménagement urbain (FAU) Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du Conseil du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 18 février 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 350 000 € plus une commission de 151 152 € à la charge de l'acquéreur, dont 72 000 € seront pris en charge par la société Poste habitat Rhône-Alpes et 79 152 € par la Communauté urbaine, soit un total de 2 429 152 € pour la Communauté urbaine, de l'immeuble cadastré AV 17, d'une superficie de 374 mètres carrés, situé 33, avenue Berthelot à Lyon 7° et appartenant à la SCI La Guillonne, afin de favoriser la production de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1765, le 13 janvier 2014 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 1 968 750 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 2111 et 2132 - fonction 824, pour un montant de 2 429 152 € correspondant au prix de l'acquisition et de 30 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.